

ARTIFICIALISATION DES SOLS

Question orale au CM du 6 octobre 2022

Annexe : Données techniques

En préambule, au titre du SCoT Ouest, Mougins dispose d'un budget de 5 ha d'ici 2030, pour les unités foncières de plus de 2500 m², y compris celles situées dans la tache urbaine UNA (Urbanisations Nouvelles d'Accompagnement) et UNC (Urbanisations Nouvelles Complémentaires) voir page 24 du document SCoT.

Les données ci-dessous sont issues de la base **SITADEL** des permis de construire autorisés depuis la mise en place du SCoT, le 20 mai 2021.

Dans la table ci-dessous, c'est la surface des parcelles sujettes à PC qui est prise en compte. Ne sont pas comptés : les PC avant l'approbation du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), les Déclarations Préalables, les PC annulés, les PC avec surface existante ou démolition, les PC avec indication d'extension ou de surélévation, les PC sur logements existant, les PC pour les locaux commerciaux ou industriels, les PC dont la superficie des parcelles ne sont pas renseignées et ne sont pas non plus comptabilisés les PC qui ne sont pas encore renseignés au fichier Sitadel (par exemple le PC 00608522D0019).

C'est donc la surface totale des parcelles sur lesquelles il n'y avait rien auparavant qui sont comptabilisées : ce n'est pas l'emprise au sol imperméabilisée ou minéralisée, mais l'artificialisation correspondant à la définition d'artificialisation du décret n° 2022-763 du 29 avril 2022, qui comprend les surfaces espaces verts aménagés comme les jardins et les golfs.

Catégories de surfaces	
Surfaces artificialisées	1° Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison du bâti (constructions, aménagements, ouvrages ou installations).
	2° Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison d'un revêtement (artificiel, asphalté, bétonné, couvert de pavés ou de dalles).
	3° Surfaces partiellement ou totalement perméables dont les sols sont stabilisés et compactés ou recouverts de matériaux minéraux.
	4° Surfaces partiellement ou totalement perméables dont les sols sont constitués de matériaux composites (couverture hétérogène et artificielle avec un mélange de matériaux non minéraux).
	5° Surfaces à usage résidentiel, de production secondaire ou tertiaire, ou d'infrastructures notamment de transport ou de logistique, dont les sols sont couverts par une végétation herbacée, y compris si ces surfaces sont en chantier ou sont en état d'abandon.
Surfaces non artificialisées	6° Surfaces naturelles qui sont soit nues (sable, galets, rochers, pierres ou tout autre matériau minéral, y compris les surfaces d'activités extractives de matériaux en exploitation) soit couvertes en permanence d'eau, de neige ou de glace.
	7° Surfaces à usage de cultures, qui sont végétalisées (agriculture, sylviculture) ou en eau (pêche, aquaculture, saliculture).
	8° Surfaces naturelles ou végétalisées constituant un habitat naturel, qui n'entrent pas dans les catégories 5°, 6° et 7°.

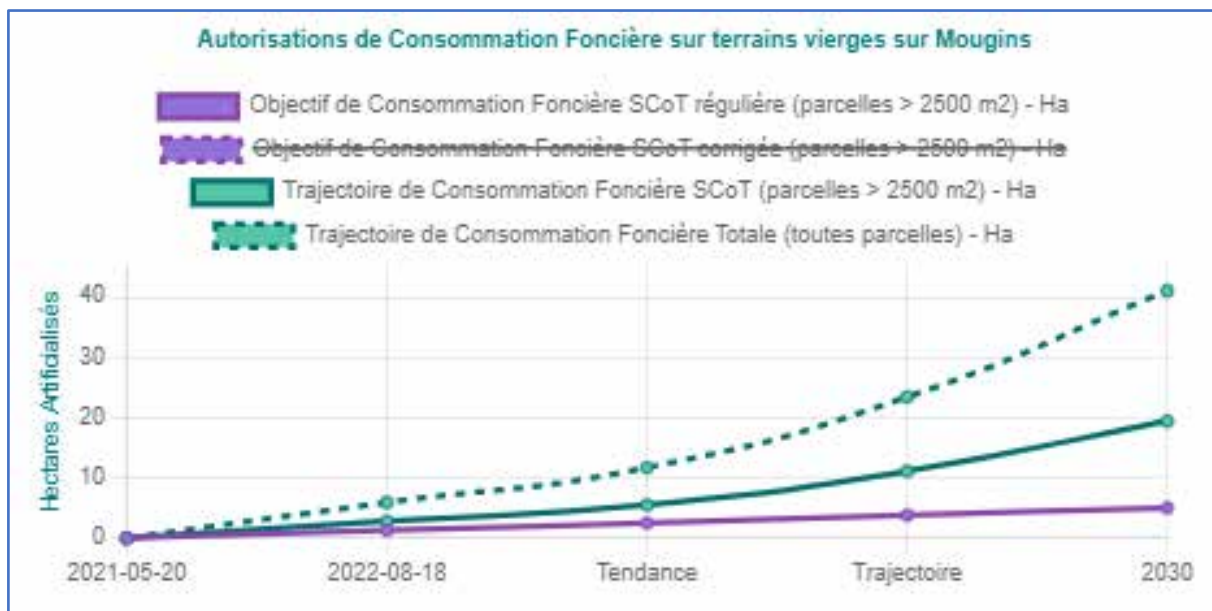
Cette méthode de mesure correspond aussi à la définition de la consommation foncière définie au SCoT.

Le SCoT Ouest ne comptabilise que les parcelles de plus de 2500 m² dans le budget disponible. Mais comme la plupart des parcelles sont de moins de 2500 m², qui constituent la majorité de la consommation, les petites surfaces consommées sont aussi indiquées dans la table ci-dessous.

Première autorisation prise en compte :	08/06/2021
Dernière autorisation prise en compte :	21/07/2022
Nombre de Permis Autorisés :	44
Consommation en parcelles vierges autorisées (toutes superficies) :	5.93 ha
Objectif de consommation jusqu'en 2030 (parcelles > 2500 m²) :	5.00 ha
- Consommation dans le budget de l'objectif (parcelles > 2500 m ²) :	2.80 ha (56%)
- Budget foncier résiduel jusqu'en 2030 (parcelles > 2500 m ²) :	2.20 ha
- Consommation hors budget (parcelles < 2500 m ²) :	3.12 ha (50%)
- Part des petites parcelles (parcelles < 2500 m ²) :	85%
Budget foncier 2030-2040 (parcelles > 2500 m²) :	2.00 ha

Depuis le 20 mai 2021, date d'approbation du SCoT, c'est 5,93 hectares de parcelles qui ont été autorisées à la construction.

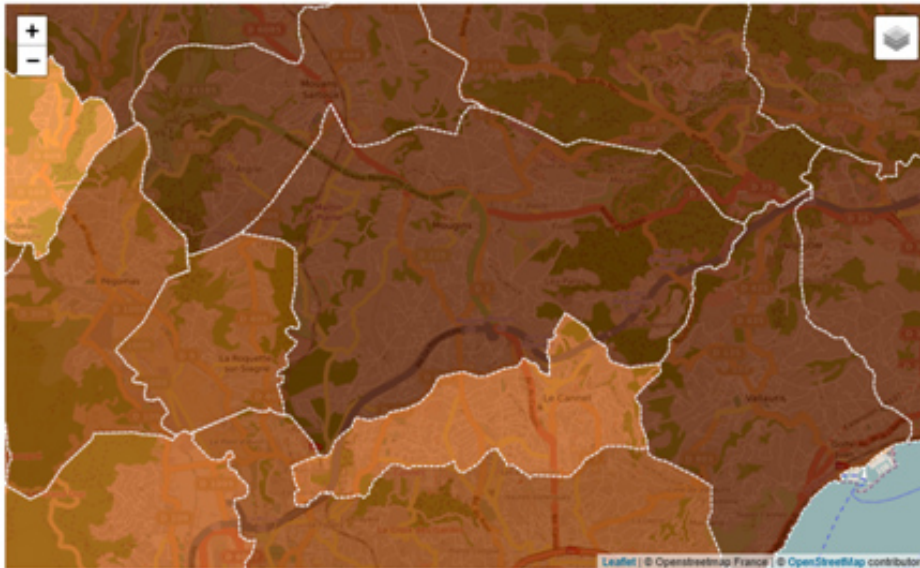
Les parcelles comptabilisées au titre du SCoT sont les unités foncières de plus de 2500 m², qui représentent 2,8ha. Or le budget alloué par le SCoT est de 5 ha d'ici 2030. La commune a ainsi déjà consommé 56% de son budget en un peu plus d'un an, alors qu'il reste 8 ans d'ici 2030.



Trajectoires de Consommation Foncière au rythme actuel (objectif).

En se basant sur une méthodologie différente, le **CEREMA** relève quant à lui, une artificialisation des sols de 46,5 hectares en 12 ans, sur la période 2009-2021, soit 3,9 ha par an en moyenne. Nous sommes clairement dans une accélération de l'artificialisation des sols sur le territoire de Mougins, qui va bien au-delà des objectifs fixés par le SCoT Ouest.

Visualisation des flux de consommation d'espace pour la période de 2009 à 2021



Par ailleurs la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) dispose que l'artificialisation d'ici 2030 ne doit pas excéder 50% l'artificialisation 2011-2021 (38ha selon le Cerema), donc moins de 19ha au total pour Mougins sur la période 2021-2031, et ce toutes surfaces confondues.

L'article 206 de la loi « climat/résilience » du 22 août 2021, spécifie que le maire devra au moins tous les trois ans présenter à l'organe délibérant un rapport consacré à l'artificialisation des sols pratiquée au cours des années précédentes. A l'issue de cette présentation, un débat et un vote devront avoir lieu sur cette question. Pour Mougins, c'est donc au plus tard en septembre 2023 qu'un rapport doit être prêt pour ce débat.

Numero de PC	Date	Extension / Renouvel.	Foncier Consummé	Status	Parcelles / Surface	
00608521D0005	2021-06-08	Non	1603	Commencé	AW19	1603
00608521D0025	2021-06-21	Non	1604	Commencé	AD273 AD269	1604
00608521D0032	2021-06-28	Non	1002	Autorisé	CI461	1002
00608521D0038	2021-06-29	Oui	0	Autorisé	BC68	1862
00608521D0050	2021-07-10	Oui	0	Autorisé	AW28	2450
00608521D0046	2021-07-12	Non	1290	Autorisé	DF5	1290
00608521D0021	2021-07-27	Non	1400	Commencé	BY244	1400
00608521D0042	2021-07-27	Non	910	Commencé	DM269 DM265	910
00608520D0091	2021-07-29	Non	2414	Autorisé	BP171 BP172	2414
00608521D0033	2021-08-05	Oui	0	Autorisé	BC23	1004
00608521D0001	2021-08-06	Non	6110	Autorisé	BZ340	6110
00608521D0058	2021-08-11	Non	0	Autorisé	DG43	0
00608521D0026	2021-08-31	Oui	0	Autorisé	AK18	5110
00608521D0020	2021-09-10	Oui	0	Autorisé	BD285 BD288	1502
00608521D0066	2021-09-24	Non	1293	Commencé	DG96	1293
00608521D0072	2021-09-30	Non	0	Annulé	BK352 BK350 BK348	2954
00608521D0016	2021-10-05	Non	1534	Autorisé	BO12	1534
00608521D0060	2021-10-08	Non	677	Autorisé	BH407	677
00608521D0034	2021-10-20	Non	518	Autorisé	CL162 CL163	518
00608521D0041	2021-10-25	Oui	0	Autorisé	BW63	5665
00608521D0043	2021-10-25	Oui	0	Autorisé	CA43	1038
00608521D0073	2021-10-30	Oui	0	Autorisé	CK415 CK257 CK256	3295
00608521D0069	2021-11-10	Oui	0	Autorisé	DE34	2494
00608521D0047	2021-11-22	Non	1460	Autorisé	CL164	1460
00608521D0051	2021-12-02	Non	2060	Autorisé	BE99	2060
00608521D0068	2021-12-02	Oui	0	Autorisé	CB110	2375
00608521D0095	2021-12-16	Non	2010	Autorisé	CL73	2010
00608521D0106	2022-02-09	Oui	0	Commencé	CL143	1660
00608521D0093	2022-02-17	Non	1609	Autorisé	DF85	1609
00608521D0124	2022-03-09	Non	750	Autorisé	CE451 CE452	750
00608521D0090	2022-04-14	Non	1307	Autorisé	BB126	1307
00608521D0120	2022-04-27	Oui	0	Autorisé	BC68	1862
00608521D0109	2022-04-29	Oui	0	Autorisé	DA21	9367
00608521D0130	2022-05-05	Non	1550	Autorisé	DM247	1550
00608521D0121	2022-05-06	Non	12380	Autorisé	BZ336 BZ339	12380
00608521D0117	2022-05-17	Non	3958	Autorisé	CK193 CK198 CK196	3958
00608522D0014	2022-05-24	Oui	0	Autorisé	AV219 AV213 AV215	2065
00608521D0112	2022-05-25	Non	5631	Autorisé	AE21 AE22	5631
00608521D0114	2022-05-25	Non	947	Autorisé	CI478	947
00608521D0123	2022-06-01	Oui	0	Autorisé	CH80	1498
00608521D0111	2022-06-09	Non	1655	Autorisé	AE21 AE22	1655
00608522D0023	2022-06-21	Oui	0	Autorisé	DC1	21426
00608521D0131	2022-07-08	Non	1971	Autorisé	AW387	1971
00608522D0018	2022-07-21	Non	1674	Autorisé	AS101 AS97	1674
Total / Compte / 2021-05-20			44	% Budget	Part < > 2500 m2	
Total / Compte m2 Consommation			59317	125%	26	85%
Total / Compte > 2500 m2			28079	56%	4	15%
Total / Budget 2030			50000			
Total / Budget 2040			20000			

Table des PC pris en compte dans les calculs

Le chiffres en rouge sont comptabilisé au titre de la consommation du SCoT (> 2500 m2).